

SANTIAGO (CHILI)

AB-2128
CII/AB-775
20 mars 2001
Original : espagnol

DISCOURS DU GOUVERNEUR POUR LE VENEZUELA
À LA TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

José Alejandro Rojas Ramírez

1. C'est pour moi un grand honneur de me trouver dans la ville de Santiago du Chili pour représenter le Venezuela. Je tiens à saluer le gouvernement et le peuple chiliens et à les remercier de leur chaleureuse hospitalité. Comme il est de tradition dans ces rencontres, je broserai tout d'abord un tableau de l'état actuel de l'économie du Venezuela. Je présenterai ensuite les grandes lignes de la politique économique et sociale ainsi que les objectifs budgétaires et économiques pour 2001, et j'aborderai finalement la question de l'intégration de nos pays et du rôle que nous devons jouer en tant que membres de la BID.

2. En 2000, le Venezuela est passé de l'épuisement du modèle d'économie de rente, dont la récession de 1999 témoignait clairement, à une forte reprise économique. Dès le premier trimestre de l'année, nous avons commencé à afficher une croissance annuelle de 1,1 %, qui est montée à 5,6 % au quatrième trimestre. Pour l'ensemble de l'année, la croissance a été de 3,2 %, alors que le PIB avait chuté de 7,2 % en 1999. Il importe de souligner que cette croissance ne s'est pas limitée au secteur pétrolier, mais a gagné tous les principaux secteurs durant le deuxième semestre. La croissance annuelle a été de 3,6 % dans le secteur manufacturier, de 2,6 % dans le secteur de l'électricité, de 5,1 % dans le commerce et de 14,7 % dans les télécommunications. On notera enfin le fort accroissement de la demande intérieure, dont témoigne la croissance des importations et du commerce de détail.

3. Cette croissance économique s'est inscrite dans un contexte marqué par le recul de l'inflation, par suite de la politique monétaire mise en place par la Banque centrale.

L'inflation est tombée à son niveau le plus bas depuis 15 ans, pour s'établir à 13 % en 2000.

4. D'autre part, ce redressement a permis d'engager la lutte contre le grave fléau que constitue le chômage, qui a baissé de près de deux points de pourcentage en 2000.

5. Le Venezuela se trouve ainsi dans une excellente situation pour ce qui est de sa position externe. À la fin de l'année écoulée, nos réserves internationales dépassaient 17 milliards de dollars, sans compter le Fonds de stabilisation macro-économique. Pour la première fois de son histoire, le Venezuela a réussi à épargner une partie de ses excédents pétroliers. Malgré un lourd déficit des recettes fiscales attendues de sources non pétrolières, le fonds a accumulé plus de quatre milliards de dollars et, à la fin de cette année, on espère qu'il détiendra un volume égal à deux années du service de notre dette extérieure.

6. Cette forte position des réserves a été déterminante pour le maintien d'une politique de change stable qui a contribué à soutenir la solidité naturelle de notre monnaie. L'analyse historique montre clairement que les dévaluations au Venezuela ont été un moteur de l'inflation. Par ailleurs, le Venezuela a réussi à accroître ses exportations non traditionnelles de plus de 26 % en 2000.

7. En ce qui concerne la dette nationale, l'an dernier, nous avons réussi à réduire le montant de sa composante extérieure de près de deux milliards de dollars, alors que sa composante intérieure a augmenté, avec l'élimination totale des bons de destruction monétaire émis par la Banque centrale du Venezuela et leur remplacement par des obligations de la dette publique émises par le ministère des Finances.

8. Ces résultats à court terme s'accompagnent d'un train de réformes et d'une vision financière à moyen terme qui vise à créer une économie productive assortie d'une forte croissance et de justice sociale. Dans ce domaine, le Venezuela a adopté une approche multidisciplinaire qui comprend :

9. Une économie diversifiée, capable par elle-même d'engendrer la richesse, indépendamment de facteurs externes comme le pétrole, et de créer les conditions nécessaires non seulement pour faire reculer la pauvreté, mais aussi pour apporter le progrès à tous les citoyens du pays.

10. Un secteur public qui assume efficacement ses responsabilités. Pour ce faire, nous avons entrepris une restructuration des divers organismes de ce secteur, afin de les rendre plus souples, plus efficaces, plus efficients et plus transparents (Loi organique de l'Administration publique).

11. La mise en place de mécanismes favorisant l'épargne intérieure. À cette fin, nous créons des caisses de retraite et nous aménageons le marché de la dette.

12. La consolidation d'un secteur des finances et de l'assurance efficace et solide (Loi sur les fusions bancaires).

13. Une gestion budgétaire équilibrée et durable, conforme aux dispositions de la nouvelle loi relative à l'administration financière.

14. La promotion continue du Fonds de stabilisation macro-économique, afin de favoriser l'épargne d'une partie des excédents pétroliers.

15. Les réformes de la fiscalité et des douanes, ainsi que de la sécurité sociale. En ce qui concerne cette dernière, la nouvelle loi envisagera la création de caisses privées et publiques de retraite, ce qui donnera un fort encouragement à l'épargne nationale.

16. La restructuration en cours du système financier public, avec la promulgation de la loi sur les microfinances qui constitue un cadre juridique pour encourager la micro-entreprise et d'autres organes de production. À ce chapitre, nous élaborons également la loi créant la Banque de développement du Venezuela qui nous aidera à harmoniser la déconcentration économique du pays.

17. Enfin, nous cherchons à diversifier l'appareil de production, en favorisant l'activité dans les domaines des télécommunications, de l'aluminium, du tourisme, de l'industrie manufacturière, des mines, de l'électricité et de l'agriculture, par le biais d'un accroissement de l'investissement tant public que privé et d'incitations fiscales à l'investissement. Dans ce processus de diversification, il convient de souligner le rôle que joue la fameuse « Constituante économique », qui cherche à créer une nouvelle culture d'entreprise et à regrouper les propositions économiques de la société civile pour leur donner leur place dans le débat national.

18. Ces dernières années, on a assisté à un vaste processus de mondialisation des économies, produit d'un progrès spectaculaire des communications et de la technologie, combiné aux stratégies d'ouverture de plus en plus large vers l'extérieur adoptées par la plupart des pays. Ces facteurs favorisent l'internationalisation de l'économie à l'échelle mondiale. Parallèlement, il s'est créé de vastes blocs économiques, ce qui représente un grand défi pour l'Amérique latine et les Caraïbes. À ce propos, la région doit définir :

- a. une position à adopter face à cette nouvelle réalité,
- b. une stratégie de développement intégrationniste qui favorise l'harmonisation des politiques économiques.

19. L'intégration latino-américaine doit avoir pour but de procurer des avantages qui seraient inaccessibles si chaque pays agissait pour lui-même ; mais l'objectif en dernier ressort est le développement de nos pays, par ce que nous pourrions appeler une intégration pour le développement. Cela nécessite non seulement une harmonisation des politiques macro-économiques mais aussi une harmonisation sociale. Parallèlement à ces

mesures, il convient également de mettre en place des institutions opérationnelles et juridiques propres à soutenir et à promouvoir le processus d'intégration dans nos pays.

20. La principale caractéristique de la nouvelle intégration de l'Amérique latine est la revitalisation de la région. Cette nouvelle forme d'intégration peut se définir comme un « régionalisme ouvert », car elle concilie l'intérêt des pays à s'accorder entre eux un traitement préférentiel et la nécessité d'entretenir et de renforcer les liens avec le reste du monde. L'intégration régionale est un moyen d'améliorer l'insertion des pays latino-américains à l'économie internationale, et la BID doit jouer un rôle fondamental dans ce processus. Le régionalisme implique la libéralisation des flux intra-régionaux de biens, de services, de capitaux et, si possible, de main d'œuvre. Cela implique également l'intégration des marchés financiers et des marchés des capitaux, et la coordination des politiques macro-économiques.

21. La BID doit être l'unificateur et le catalyseur de l'économie latino-américaine et caribéenne. Quelle meilleure instance peut-on trouver que celle où se rencontrent les décideurs des politiques de l'Amérique ? La BID doit maintenir sa vocation d'organisme régional.

22. Le processus d'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes doit surmonter les différences prononcées entre nos pays, dans les domaines tels que le revenu par habitant, le risque-pays et l'approfondissement des marchés des capitaux. À cet égard, la BID est appelée à promouvoir l'élaboration de politiques harmonisées représentant un pas vers une intégration qui permette non seulement de renforcer la position de chaque pays, mais aussi de les protéger des risques de contagion financière qui peuvent se présenter.

23. Bien que nous ayons fait des progrès importants dans le processus d'intégration et mis en œuvre des réformes institutionnelles comparables, nos pays en sont à des stades différents du cycle économique et des processus d'ajustement du fait de la vulnérabilité de chacun, de sorte qu'il faut encore un effort considérable à moyen terme pour assurer la viabilité et la stabilité macro-économique des différentes économies de la région et promouvoir peu à peu l'harmonie entre elles.

24. Pour conclure, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Monsieur Enrique Iglesias et à la Banque interaméricaine de développement pour l'aide qu'ils continuent d'apporter au Venezuela, face à ses besoins et à la recherche de son développement économique. Cette relation nous réconforte et nous a été précieuse dans notre recherche des solutions nécessaires à notre pays.

25. Le développement et le renforcement des rapports de mon pays tant avec la Banque qu'avec la Société occupent une place privilégiée dans le programme de notre gouvernement. Nous entrevoyons avec plaisir la possibilité d'un accroissement du nombre des membres de la Société. À cet égard, je ne saurais trop insister sur la nécessité de ne pas perdre de vue, dans ce processus, les principes de la représentativité et de la participation à la recherche d'un consensus en la matière.

26. Le Venezuela collaborera à ces efforts, en respectant ces principes et en acceptant les divergences d'opinion, de manière à mener à bien les pourparlers engagés.